

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Délibération N° 2023 - 10

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 09 mars, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 16

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Julie SORLI, , Jean-Marie FREU.

Absents représentés : Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Absents ou excusés : Joseph REVEILLERE, Frédéric DOLE, Marie-Claude BLAD ,

Secrétaire de séance : Etienne BREMAND

OBJET DE LA DELIBERATION :

Constatation de la vacance du poste d'Adjoint à l'urbanisme suite à démission et élection d'un nouvel adjoint à l'urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment en ses articles L.2122-2, L.2122-4, L. 2122-7-2, L. 2122-14 et L. 2122-15 ;

Vu le code électoral, notamment en son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020/08 du Conseil municipal du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°2020/09 du Conseil municipal du 26 mai 2020 portant élection des adjoints ;

Vu l'arrêté de municipal n°2020/029 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire à l'adjoint en charge de l'urbanisme.

Vu le courrier de Monsieur Joseph REVEILLERE, en date du 1^{er} février 2023,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Monsieur Joseph REVEILLERE a par courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, en recommandé, le 1^{er} février dernier, fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de troisième adjoint, ainsi que de son mandat de conseiller municipal, pour raisons personnelles et de santé.

La démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, par courrier notifié à l'intéressé, le 23 février 2023, ceci entraînant la vacance de poste de 3^{ème} adjoint.

L'article L.2122-7-2 du CGCT dispose qu'il y a lieu « ..., en cas de vacances, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Afin de pourvoir au remplacement du conseiller démissionnaire, il a été fait appel conformément à l'article L.270 du Code électoral, au premier des candidats non élus de la liste « Auzielle 2026 avançons ensemble », en l'occurrence Monsieur Yvon QUIENNEC. Ce dernier ayant refusé le poste, pour raison de santé, a été fait appel à Mme Pascale FLAGEL

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Julie SORLI, , Jean-Marie FREU, Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Vote contre :

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h vendredi 9h-12h et 14h-17h



Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE CONSTATER**, la vacance du poste de 3ème adjoint suite à la démission de Monsieur Joseph REVEILLERE
- **DE MAINTENIR**, le nombre d'adjoint à 05 conformément à la délibération du 26 mai 2020
- **DE POURVOIR**, au poste devenu vacant, de troisième adjoint, en précisant que chaque élu de même sexe (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat,
- **DE DECIDER**, que le nouvel adjoint élu occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 3ème rang,
- **DE PROCEDER**, à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Frédéric RESTES et Chantal RESTES

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Jean-Philippe CAMES porte sa candidature.

1er tour de scrutin

Sous la présidence de Mme Michèle SEGAFREDO, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- Nombre d'élus votants : 16
- Nombre de bulletins trouvés dans le réceptacle prévu à cet effet : 16
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 9

Monsieur Jean-Philippe CAMES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **Troisième Adjoint**, et a été immédiatement installé.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Etienne BREMAND

Le présent document a été :

Publié sur le site internet le :

20 MARS 2023

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h vend 9h-12h et 14h-17h